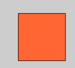
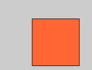
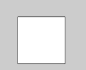
Fiche d'évènement REX Niveau 2

INFORMATIONS GENERALES

RETEX SEC MAJ : 15/11/2010

Date : 1/11/2010 **Durée : 20h00**	**Département : Savoie (73)**	**Lieu :couloir N de Roche Michel, vallée de Ribon, commune de BESSANS, massif de la Maurienne.**
Gestion opérationnelle ■	**Exercice** ☐	**Autres :**

Auteur : PGHM SAVOIE

Coordonnées : 318, route d'Hauteville 73700 BOURG SAINT MAURICE

☎ 04 79 07 01 10

TYPOLOGIE DE L'EVENEMENT

Innovation montagne	**Secours particulier**	**Innovation montagne**	**Relations extérieures**
Incident entraînement	**Incident secours**	**Incident matériel**	**Incident relations extérieures**
Accident entraînement	**Accident secours**	**Accident matériel**	**Accident relations extérieures**

Autres :

Cadre réglementaire référent : plan de secours en montagne de la Savoie

DESCRIPTIF DE L'EVENEMENT

Description :
Le 1er novembre 2010 trois alpinistes partent réaliser l'ascension du couloir nord de Roche Michel (3429 m), dans le massif de la Maurienne. En fin d'après midi l'épouse de l'un d'entre eux ne les voyant pas de retour donne l'alerte. Il s'agit d'un père et de ses deux fils originaires de la vallée. L'un des fils est guide de haute montagne, il est aussi conseiller municipal à Bessans. Les trois hommes sont découvert ensevelis sous une avalanche au bout de 15 heures de recherche.



Conséquences :
3 décédés.

Moyens engagés :

- 12 gendarmes des unités spécialisées de la Savoie sur les lieux de l'accident.
- 2 officiers du PGHM de la Savoie + 3 GAV sur le PC à Bessans et sur la DZ de Modane.
- 40 guides de haute montagne et pisteurs.
- 7 Gendarmes de la compagnie de gendarmerie de St Jean de Maurienne pour assurer l'ordre public.

Acteurs fortement impliqués :
L'ensemble de la population locale, avec une grosse implication des professionnels de la montagne locaux (guides, pisteurs...)

PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Gestion opérationnelle
- Gestion des bénévoles
- Contexte local
- Gestion des médias
- Matériel

AXES DE REFLEXION

- Les éventuels problèmes liés aux contexte local
- Les réflexions sur le matériel
- Les méthodes mises en œuvre pour gérer les médias
- Les stratégies opérationnelles

NOTE DE SYNTHESE D'EVENEMENT

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ÉVÈNEMENT

Le 1er novembre 2010 à 17h35, le détachement du PGHM à MODANE est engagé sur la recherche de 3 personnes parties en technique alpine faire l'ascension du couloir N de Roche Michel, sommet culminant à 3429m dans la vallée du Ribon, commune de BESSANS. L'appel provient de l'épouse d'un guide parti en compagnie de son père et de son frère à 05h00 du matin.
La nuit est en train de tomber.
Choucas 73 est immédiatement engagé avec deux secouristes.
A 18h10, à la lueur des projecteurs, deux coulées d'avalanches étroites et canalisées sont repérées vers 2400m et disparaissent dans la couche nuageuse vers 2700m. En raison de la nuit et de la dégradation des conditions météo (nuages, neige tombante et vent) les secouristes ne peuvent pas être déposés et l'hélicoptère retourne sur sa base.
Il est décidé d'envoyer une caravane terrestre réduite (3 personnels) sur place pour essayer de confirmer les premiers éléments. 6 guides de BESSANS se rendent sur place avec la caravane. Les recherches conduites entre 20h00 et 23h30 permettent de découvrir un bonnet sur la première coulée. Aucun écho de DVA n'est détecté. La neige est humide, la visibilité particulièrement réduite. Les recherches sont suspendues à 23h30 et il est décidé de les reprendre le lendemain dès l'aube.

Le lendemain la météo est très dégradée. L'engagement de l'hélicoptère est impossible.
Une caravane terrestre de 12 gendarmes du PGHM (MODANE et BSM) dont deux équipes cynophiles accompagnés d'une trentaine de professionnels de la montagne (guides et pisteurs) se rendent sur place. A partir de BESSANS, il faut 40 minutes de 4x4 et 40 minutes à pied pour atteindre le bas de l'avalanche.
Un PC a été mis en place sur BESSANS.
Sur site, une première victime est rapidement localisée dans la coulée repérée la veille au soir par une des équipes cynophiles du PGHM. Les recherches vont se concentrer sur ce secteur toute la journée.
La découverte du premier corps confirme que les alpinistes n'étaient pas équipés de DVA et que les recherches vont être longues. La météo sur place est toujours mauvaise et la visibilité réduite parfois à 50 m. Pour éviter un sur accident, il est décidé de n'engager que le nombre de personnes strictement nécessaire. Les recherches se poursuivent par des vagues de sondage, par l'utilisation des chiens d'avalanche et des détecteurs RECCO.
Le deuxième corps est retrouvé à 11h45 au fond d'un tunnel (réf photo) formée dans un névé dans laquelle s'est engouffrée l'avalanche. Le marquage du chien et un sondage à l'horizontal ont permis de trouver le corps.
Les relèves des bénévoles ont été réalisées.
Des sacs sont retrouvés à l'aide du RECCO
Un troisième corps est découvert à 13h45 une centaine de mètres en amont de la première victime par sondage.

Une vague médiatique a déferlé à BESSANS dès 13h00 (M6, TF1, France 2 ….....). Elle a été gérée par les officiers du PGHM.

CHRONOLOGIE SOMMAIRE

•17h35 : alerte
•17h45 : décollage CHOUCAS 73
•18h00 : arrivée sur zone
•18h10 : repérage des deux coulées
•18h30 : retour sur base
•18h50 : départ caravane terrestre
•19h30 : arrivée de la caravane à BESSANS
•21h00 : arrivée sur zone
•23h30 : suspension des recherches – découverte d'un bonnet
•06h30 : reprise des recherches
•08h30 : découverte 1ère victime par équipe cynophile
•11h45 : découverte deuxième victime par marquage cynophile et sondage horizontal
•13h45 : découverte troisième victime.
•16h30 : Fin d'opération technique.
•20h00 : Fin de la gestion médiatique.

MESURES PREPARATOIRES

Environnement :
L'intervention a lieu dans une zone de haute montagne. La zone est fortement enneigée en raison des récentes chutes de neige. La nuit est tombante et les conditions aérologiques sont peu favorables au moment du début d'intervention. Une caravane terrestre sera conduite de nuit. La limite de l'enneigement se situe à 1700 m.

Météo :
- Premier jour**:** médiocre, conditions de vol difficiles et se dégradant (nuages, neige tombante et vent).
- Deuxième jour: la situation est encore plus dégradée, avec une visibilité réduite à 50 mètres et des chutes de neige humide.

Saison :
Automne

Contexte particulier :
Parmi les victimes, on trouve un guide actif de haute montagne, de la vallée. Ce dernier est conseiller municipal sur la commune de BESSANS. Une forte émotion et une forte attente sont ressenties au sein de la population locale.

Organisation du service :
En inter saison, seul de DAG de Modane assure la permanence hélico sur la Savoie. 2 PAM matin et 2 PAM après midi assure le secours a partir de Modane. Il s'agit de trois personnels de Modane et d'un de BSM. Un maître de chien est de permanence, ainsi qu'un officier. Deux sous officier sont de permanence à BSM.

GESTION DE L'EVENEMENT

Organisation du commandement :

Le premier jour, le commandement des opérations de secours est confié au commandant du détachement du PGHM à MODANE. Le second jour, le commandant du PGHM de la Savoie (BSM) et le commandant du détachement se repartissent les rôles.

Le commandant du PGHM monte sur Bessans et ouvre un PC. Le commandant du détachement de Modane reste sur la DZ de Modane. Les deux officiers seront en liaison permanente pour assurer la gestion opérationnelle de l'évènement.

Le chef de caravane dirigeant les secours sur zone est un sous officiers du PGHM de la SAVOIE.

Modalités de la montée en puissance :

Elle est réalisée de manière limitée le soir même avec le départ d'une caravane mixte 3 PGHM et 6 guides de haute montagne de la vallée de BESSANS. Le lendemain, elle prend de l'ampleur avec l'envoi sur le terrain de 12 PGHM dont deux équipes cynophiles et 30 professionnels de la montagne (guides et/ou pisteurs). L'emploi du moyen aérien s'est limité à la reconnaissance aérienne du premier jour en raison de conditions météorologiques très défavorables. Le GMG a été pré alerté mais non engagé en raison de la présence de nombreux volontaires particulièrement qualifiés. Ils auraient été engagés le troisième jour.

Organisation des secours :

Un Poste de commandement est mis en place à BESSANS sous la direction d'un officier PGHM. Deux vagues de véhicule 4X4 est mise en place au départ de BESSANS puis les sauveteurs continuent leur progression par voie terrestre. Une première comptabilité est réalisée au départ de la piste 4X4 et une deuxième au départ de la zone de parking supérieur. Sur zone, un nombre réduit de sauveteurs est engagé sur la zone de l'avalanche pour limiter les conséquences d'un éventuel sur-accident. Un grand nombre de technique de recherches en avalanche est employé. Les équipes cynophiles ont eu le meilleur résultat. Le RECCO a permis la découverte des sacs et les vagues de sondages sont parvenues à localiser la dernière victime. Le premier corps a été évacué dès sa découverte. Les deux autres ont été redescendus à la fin de l'opération.

Organisation des communications opérationnelles :

Utilisation combinée du téléphone portable et de la radio. Un relais constitué d'un GAV était placé à l'entrée du vallon pour permettre une meilleure diffusion de l'information.

La zone l'accident se trouvait dans une zone d'ombre radio (Vanoise et gend). Les téléphone SFR gendarmerie ne passaient pas au contraire des autres opérateurs.

Ainsi, les téléphones portables personnels ont été très largement utilisés.

Organisation de la communication :

La communication a été gérée par les officiers du PGHM. Une vague médiatique conséquente s'est présentée à BESSANS. Pour éviter de mélanger les journalistes aux équipes de secours de retour de mission, le commandant du PGHM a donné rendez vous aux médias à l'opposé de la zone de rassemblement et de reconditionnement des secouristes et des bénévoles

Dispositif local d'accueil :

Mise en place d'un PC à BESSANS.

GESTION POST EVENEMENT

Aspect juridiques et judiciaires : en cours

SYNTHESE

ENJEUX MAJEURS

La gestion du sur-accident :
La prise en compte de ce facteur a guidé les choix de l'équipe du premier soir et a conduit a limiter le nombre d'acteur. Le lendemain, à la faveur d'une éclaircie, une vision du haut de la pente permet de mieux appréhender la réalité du risque. Celui ci s'avère moins grand que ce qui avait été présagé la veille.

L'implication des bénévoles :
Le PGHM a été renforcé par des bénévoles en grande majorité des professionnels de la montagne. Nous avons dû limiter leur nombre en raison du risque de sur avalanche. Ainsi, certains n'ont pas pu accéder à la zone immédiatement.
Une petite éclaircie en cours d'opération a permis de voir une partie du sommet du couloir et de se rendre compte que le risque de sur avalanche était moins fort que ce qu'on pouvait imaginer.
Ainsi, nous avons fait monter les bénévoles qui n'étaient pas encore engagés pour remplacer ceux qui étaient fatigués. Nous avons donc pu éviter les frustrations et les incompréhensions au sein d'une population traumatisée par ces décès et désireuse d'apporter son aide.

La gestion des médias :
Un grand nombre de professionnels de l'information se sont déplacés sur BESSANS. Les chaînes nationales et les médias locaux se sont rendus en masse sur la commune.

PROBLÉMATIQUES

Le matériel :

Les militaires du PGHM avaient tous des sacs ABS 30 litres. Au bout d'une heure, les sacs ont fini par terre en raison du poids. Des sacs Vario auraient été plus appropriés pour une opération aussi longue.

Les sondes classiques ont presque toutes été cassées. Les sondes d'un seul tenant en carbone qui ont été acheminées sur place par le PGHM ont prouvé une certaine efficacité. Ces sondes sont mises à dispositions par les CRS d'Albertville.

Le contexte local :

Pas de pression particulière des guides locaux. Un sentiment de réelle intégration avec les professionnels locaux a été ressenti par l'ensemble des sauveteurs PGHM. Cependant, la pression locale s'est fait sentir de manière informelle le soir même de l'accident. Dans des circonstances plus habituelles, la caravane du soir de l'accident n'aurait pas poussé l'engagement aussi loin et ce serait contentée de rechercher du renseignement en raison du risque fort de sur-accident.

Le sur accident :

La gestion du sur accident s'est faite au fur et à mesure des observations sur le terrain par les différents acteurs de l'opération de secours.

Les médias :

Aucun impact sur la zone de l'accident car les médias ont été interdit d'accès dés l'entrée du Vallon par la compagnie de St Jean de Maurienne. Ils ont été pris en compte par les officiers PGHM.

PRECONISATION - RECOMMANDATIONS

Le GMG :

Son emploi au niveau du secrétariat opérationnel sur les lieux de l'accident peut être une solution pour remettre des sauveteurs qualifiés sur le terrain (exposition prioritaire des sauveteurs professionnels).

Les communications opérationnelles :

L'emploi du relais portable gendarmerie et/ou associatif pour les communications radio peut être une solution pour améliorer la qualités des transmissions.



En pièce jointe du message de diffusion vous trouvez, la documentation technique du relais gendarmerie ainsi que son manuel d'utilisation.

L'emploi des sauveteurs bénévoles :

Les questions de responsabilité de l'unité qui engage sur le terrain des sauveteurs bénévoles sont joints en annexe.

La permanence cynophile :

En Savoie, une permanence a l'année des équipe cyno a trouvé sa pleine justification à travers cette opération.

Pour les massifs enneigés à l'année, une permanence continue doit être la règle. Pour les autres départements cette permanence doit être effective dès la présence de la première neige.

Les sacs ABS :

En attendant l'arrivée des sacs vario et en cas de risque de sur avalanche, le port permanent des sacs ABS actuellement en dotation, ne peut être que fortement recommandé.

Les sondes carbone:

Les essais de ce type de matériel doit être poursuivi, l'achat d'un jeu au CNISAG est envisagé.

PLAN D'ACTION			
Action à entreprendre	**Service en charge de l'action**	**Échéancier**	**Observations**
Gestion médiatique	CNISAG	En cours	SEOM/BCOES
Gestion des sauveteurs bénévoles	Unités opérationnelles PGHM/PGM	Sans	Connaissance locale des acteurs de la montagne

ANNEXE

Comme cela a été évoqué plus haut, le sauveteur peut être un agent de l'État (gendarme ou C.R.S.) mais également une personne requise, un secouriste volontaire voire un secouriste bénévole n'ayant fait l'objet d'aucune réquisition.
Lorsque la victime est un gendarme ou C.R.S., l'indemnisation de ce secouriste se fait à l'aide de la législation concernant les pensions civiles et militaires, ou les accidents du travail. En général, les pensions sont exclusives de tout autre système sauf lorsque la loi en dispose autrement.
« Les dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite [...] déterminent forfaitairement la réparation à laquelle un fonctionnaire victime d'un accident de service [...] peut prétendre, [....] ces dispositions ne font pas obstacle à ce que le fonctionnaire [...] obtienne de la collectivité qui l'emploi, même en l'absence de faute de celle-ci, une indemnité complémentaire [...] elles ne font pas non plus obstacle à ce qu'une action, de droit commun pouvant aboutir à la réparation intégrale de l'ensemble du dommage soit engagée contre la collectivité, dans le cas notamment où l'accident serait imputable à une faute de nature à engager la responsabilité de la collectivité... » (CE, Moya-Caville, assemblée, 211106, 4 juillet 2003)
Si le sauveteur n'est pas un agent de l'État, il peut être un requis ou un bénévole, et en cas d'indemnisation de ceux-ci, la procédure sera différente.
Les personnes requises sont contraintes de participer à une mission de service public sur ordre donné par écrit par une autorité compétente. De fait, le requérant devient responsable des personnes dont il doit répondre. C'est donc sur la base de la responsabilité sans faute (article 1384 du code civil) que le juge administratif indemnisera la personne requise en cas d'accident.
Si un sauveteur bénévole subit un dommage en prêtant son concours à l'administration, la responsabilité de la personne privée dont relève le service public en cause est engagée à l'égard de celui-ci et de ses ayants-droit sur le fondement du risque encouru par lui dès sa participation au sauvetage. Il est totalement indemnisé du fait du risque de sa participation totalement désintéressée, sous réserve bien évidemment de ne pas avoir commis de faute. Exemple d'un médecin blessé alors qu'il portait secours à des personnes brûlées par le gaz (Arrêt commune de Griny, 1957)